Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-129**

Presse à injecter toute électrique ou hybride

1. Secteur d'application
Industrie.

2. Dénomination
Mise en place d'une presse à injecter toute électrique ou d'une presse à injecter hybride (électrique et hydraulique) ou transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse à injecter hybride.

Une presse à injecter est « toute électrique » lorsque le dosage, l'injection et la fermeture sont réalisés par des moteurs électriques sans recourir à la force hydraulique.
Une presse à injecter est « hybride » lorsque, a minima, deux fonctions parmi le dosage, l'injection et la fermeture sont réalisées par des moteurs électriques sans recourir à la force hydraulique.
La transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse hybride s'effectue par l'installation d'un kit d'hybridation.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'une presse à injecter toute électrique ou d'une presse à injecter hybride ou d'un kit d'hybridation, et dans le cas de la mise en place d'une presse à injecter toute électrique ou hybride, sa puissance électrique nominale.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence mis en place est une presse à injecter toute électrique ou une presse à injecter hybride ou un kit d'hybridation. Dans le cas de l'installation d'une presse à injecter toute électrique ou hybride, ce document précise la puissance électrique nominale de la nouvelle presse.

4. Durée de vie conventionnelle
15 ans pour une presse à injecter toute électrique ou hybride.
10 ans pour la transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse à injecter hybride.

5. Montant de certificats en kWh cumac

- Mise en place d'une presse à injecter toute électrique :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW		Puissance électrique nominale de la presse toute électrique neuve en kW
1x8h	**14 200**		
2x8h	**28 300**		
3x8h avec arrêt le week-end	**42 500**	X	**P**
3x8h sans arrêt le week-end	**60 200**		

- Mise en place d'une presse à injecter hybride :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW		Puissance électrique nominale de la presse hybride neuve en kW
1x8h	**9 100**		
2x8h	**18 200**		
3x8h avec arrêt le week-end	**27 300**	X	**P**
3x8h sans arrêt le week-end	**38 700**		

- Transformation d'une presse à injecter hydraulique existante en presse à injecter hybride par l'installation d'un kit d'hybridation :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW		Puissance électrique nominale de la presse hydraulique existante en kW
1x8h	**4 900**		
2x8h	**9 800**		
3x8h avec arrêt le week-end	**14 800**	X	**P**
3x8h sans arrêt le week-end	**20 900**		

La puissance électrique nominale P est celle figurant sur la plaque signalétique de la presse à injecter hydraulique existante ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant de la presse à injecter hydraulique existante.